

BUREAU DU 8 Décembre 2015

PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
10/12/2015	14h30	CCPR	CAO Assurances : Analyse des offres	Membres de la commission
11/12/2015	9H	CCPR	CAO CIAS : Ouverture des plis marché de fourniture de repas Membres de la commission	
10 et 11 /12/2015	journée		Réunion de secteurs PLUI Conseillers Municipaux	
14/12/2015	18h30	CCPR	Commission Sports	Membres de la commission
15/12/2015	18h00	CCPR	Commission Culture	Membres de la commission
17/12/2015	17h30	Siorac de Ribérac	Présentation avant le Conseil Communautaire de la note d'enjeu de l'Etat par la DDT dans le cadre du PLUI	Conseillers communautaires
17/12/2015	18h30	Siorac de Ribérac	Conseil Communautaire	Conseillers communautaires

28/12/2015	15h30	CCPR	Commission MAPA Fourniture d'ELECTRICITE : Ouverture des plis	Membres de la commission
4/01/2016	10H	CCPR	CAO CIAS : Analyse des offres fourniture de repas	Membres de la commission
4/01/2016	14H	CCPR	Conseil d'Administration du CIAS	Membres du CA
6/01/2016	18H	CCPR	Commission Voirie	Membres de la commission
9/01/2016	11H	CCPR	Vœux CCPR	
11/01/2016	10H	CCPR	Commission MAPA Fourniture d'ELECTRICITE : Analyse des offres	Membres de la commission

1 - INFORMATIONS

Travaux de voirie 2015 :

Suite à des désordres pour les lots n°1 (Communes d'Allemans, de Chassaignes et de Combéranche Epeluche) et n°3 (Communes de Douchapt et St Sulpice de Roumagnac) :suspension des paiements. L'entreprise doit reprendre intégralement la bande de roulement.

Acquisition de tablettes numériques pour équiper les conseillers communautaires :

Cette proposition s'inscrit dans le projet de la CCPR de promouvoir le développement durable. Plusieurs devis ont été demandés : il faut prévoir 15 000 € TTC pour 62 tablettes. En cas d'accord, l'opération sera programmée en 2016.

Centre de Formation aux métiers de la Restauration Siorac de Ribérac :

<u>Rappel</u>: dans le cadre du projet de création d'un Centre d'Hébergement à Siorac de Ribérac, il avait été procédé à l'acquisition de parcelles (délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2014).

Pierre Chrétien a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité, cette étude devrait être livrée vers le 15 janvier prochain afin de déposer un dossier DETR.

Compte tenu de l'engagement de la CCPR dans la construction d'un Territoire à Energie Positive, une version BEPOS (Bâtiment Energie Positive) du projet sera proposée.

♣ Travaux aux Tourbières de Vendoire

Les travaux de restauration hydraulique des Tourbières de Vendoire sont quasiment terminés, la réception des travaux se fera Jeudi 10 décembre à 11h.

Diagnostic Energétique de Territoire – Accompagnement TEP CV

La réunion de lancement aura lieu courant janvier.

Le COPIL pourra être composé des membres des Commissions Développement Durable et Economique.

Recrutement d'un chargé de mission développement économique

Dans le cadre du recrutement d'un chargé de mission de développement économique, la commisison développement économique a validé le choix de faire appel à un cabinet de recrutement. Une prise de contact avec le cabinet de recrutement aura lieu le mercredi 23 décembre. Le recrutement pourrait se faire pour le 1er avril 2016.

Lettre Intercommunale :

<u>Rappel</u>: toutes les communes seront chargées de la distribution de la lettre intercommunale. Elle sera amenée aux communes fin décembre.

Vente du véhicule de portage des repas du CIAS du Val de Dronne :

Le CIAS du Val de Dronne met en vente l'un de ses véhicules de portage des repas. Il s'agit d'un Peugeot Expert 1.9D 07 CV avec cellule isotherme intégrée de 2.7 m3, groupe frigorifique, porte latérale coulissante. Mise en circulation août 2009, 185 000 km.

Marchés:

- <u>en cours</u>: <u>Founiture d'électricité (loi None)</u>: La Communauté de Communes va lancer un marché de fourniture d'électricité concernant l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et les deux piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac. Ces lieux doivent faire l'objet d'un marché car la tarification EDF va augmenter en 2016 pour tous les points de livraison à 36 KVA ou plus. Il sera demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de fourniture après avis consultatif de la commission MAPA.
- <u>à venir</u> : <u>Marché des photocopieurs</u>

2 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

COMMUNES	AC provisoires 2015 valeur 02/2015	TOTAL TRANSFERT 2015	AC Définitives
	Α	В	A-B=C
ALLEMANS	11 760	3 230	8 530
BERTRIC BUREE	50686	1 966	48 720
BOURG DES MAISONS	60 387	80	60 307
BOURG DU BOST	130	1 463	-1 333
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	146	1 100	-954
CELLES	7 353	3 158	4 195
CERCLES	8 030	1 103	6 927
CHAMPAGNE FONTAINE	11 322	1 954	9 368
CHAPDEUIL	1 241	732	509
CHASSAIGNES	1 276	440	836
CHERVAL	10 873	1 582	9 291
COMBERANCHE EPELUCHE	7 325	841	6 484
COUTURES	7 290	1 019	6 271
CREYSSAC	2 289	496	1 793
DOUCHAPT	414	2 062	-1 648
GOUTS ROSSIGNOL	6 833	2 278	4 555
GRAND BRASSAC	9 149	3 135	6 014
LA CHAPELLE GRESIGNAC	1 062	572	490
LA CHAPELLE MONTABOURLET	1 348	352	996
LA JEMAYE	3 697	533	3 164
LA TOUR BLANCHE	20 959	2 185	18 774
LISLE	25 372	4 739	20 633
LUSIGNAC	999	1 167	-168
MONTAGRIER	16 701	2 851	13 850
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	5 667	933	4 734
PAUSSAC SAINT VIVIEN	22 015	2 755	19 260
PETIT BERSAC	10 530	781	9 749
PONTEYRAUD	341	281	60
RIBERAC	789 069	45 745	743 324
SEGONZAC	-429	1 129	-1 558
SIORAC DE RIBERAC	673	1 287	-614
ST ANDRE DE DOUBLE	3 158	944	2 214
ST JUST	3 070	763	2 307
ST MARTIAL VIVEYROLS	9 927	1 081	8 846
ST MARTIN DE RIBERAC	3 482	4 484	-1 002

ST MEARD DE DRONE	13 017	2 694	10 323
ST PARDOUX DE DRONE	2 904	1 086	1 818
ST PAUL LIZONNE	9 544	1 471	8 073
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	2 780	1 224	1 556
ST VICTOR	1 914	1 278	636
ST VINCENT DE CONNEZAC	20 303	3 244	17 059
TOCANE SAINT-APRE	121 223	7 860	113 363
VANXAINS	2 590	4 743	-2 153
VENDOIRE	2 085	852	1 233
VERTEILLAC	51 192	3 072	48 120
VILLETOUREIX	22 937	4 603	18 334
TOTAL	1 364 634	131 348	1 233 286

3 - Examen des projets de délibérations du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015

ADMINISTRATION GENERALE

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Présentation pour avis du projet de révision du SDCI Rapporteur Didier ANDRIEUX

Le projet du Schéma de Coopération Intercommunale appliqué au Département de la Dordogne propose que le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin se dote de la compétence « rivières » afin que celle-ci soit exercée à l'intérieur de son périmètre. 14 communes adhérentes au SRB Dronne par le biais de la Communauté des Communes « Dronne et Belle » sont situées sur le territoire du PNR-Périgord-Limousin et risquent de quitter le SRB pour le PNR et ainsi nuire à la cohérence de gestion du Bassin de la Dronne et donc permettre à ces 14 communes de faire un choix quant au gestionnaire sur cette partie du Bassin.

Aussi il est proposé d'émettre un avis défavorable à la prise de la compétence gestion des cours d'eaux par le PNR-Périgord-Limousin pour les raisons suivantes :

- Objectif contraire au schéma Départemental des rivières qui préconise une structure par Bassin.
 - Incohérence de gestion à l'échelle du Bassin Dronne
 - Impossibilité pour le SRB-Dronne de devenir EPAGE.
 - Mise en difficulté financière du syndicat dans son fonctionnement.

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Procédure d'adhésion Rapporteur Daniel VILLEDARY

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne auquel la collectivité adhère,

- A approuvé par délibération du 20 octobre 2015 l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Périgord,
- A prévu de solliciter l'accord des assemblées délibérantes des membres composant le Syndicat Mixte sur cette demande d'adhésion et sur la modification subséquente de l'article 1^{er} de ses statuts portant composition du Syndicat Mixte,
- A autorisé que cette adhésion dont l'effet est fixé aux termes des statuts du Syndicat Mixte à la rentrée scolaire, puisse prendre effet, à titre dérogatoire, en cours d'année scolaire en fonction des délais requis pour la procédure d'extension de périmètre.

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois soumet cette question au conseil communautaire .

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Marché des assurances - assurance statutaire du personnel Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Le projet de délibération sera distribué le jour du conseil après la réunion de la commission Mapa.

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Modification du crédit-bail avec la Sarl Morisset Rapporteur Didier BAZINET

Le 31 juillet 2007, la Communauté de Communes du Verteillacois a consenti un crédit-bail à la société Morisset immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux. Pour des raisons liées à son activité la société Morisset a souhaité prolonger la durée du bail et réduire en conséquence le loyer mensuel acquitté. Une délibération du 2 avril 2015 portait sur une prolongation de durée de 4 ans et 8 mois (56 mois) à compter du 1er mai 2015. Pour des raisons comptables il est proposé de porter la durée de prolongation du bail de 89 mois soit jusqu'au mois de septembre 2022 et de réduire en conséquence le loyer mensuel acquitté à 412.22 € HT pour un montant restant du total de 36 687.56 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

<u>PROJET DE DELIBERATION 2015</u>: Création et modification du tableau des effectifs Rapporteur Jeannik NADAL

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour les motifs suivants :

- 1- Création de plusieurs postes suite à l'augmentation du temps de travail de certains agents du Service Enfance-Jeunesse.
 - Ces agents ont vu leur temps de travail augmenter du fait de la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire.

Ces créations de poste ont reçu un avis favorable de la part de la Commission Administration Générale du 30 septembre 2015 et de la part du Comité Technique du 03 novembre 2015.

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à 30heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 27 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 31heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 28 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 18 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 30 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2° classe à 30 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2° classe à 35 heures.
- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 1° classe à 32 heures,
- Création d'un poste d'Animation de 2° classe en CDI à 35 heures,
- Création d'un poste d'Adjoint technique de 2° classe en CDI à 12 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe en CDI à 23 heures,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe en CDI à 8 heures.
- 2- La création d'un poste d'adjoint administratif en CDD de 28 heures dans le cadre du Programme Intérêt Général à partir du 1er janvier 2016.
 - Ce poste doit être subventionné à 45 % par le Conseil Départemental de la Dordogne et à 35% par L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

URBANISME

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Approbation des cartes communales de Cherval, Nanteuil Auriac de Bourzac et Vendoire Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

Les projets de révisions et élaborations des cartes communales de Vendoire, Cherval et Nanteuil Auriac de Bourzac ont été soumis à enquête publique cet été. Les conclusions des commissaires enquêteurs sont favorables. Certaines zones constructibles concernant les communes de Vendoire et Cherval doivent être justifiées dans la délibération d'approbation.

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Approbation de l'AVAP de riberac Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

La procédure d'élaboration de l'AVAP de Ribérac arrive à son terme. Les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables sur les 3 documents soumis à enquête conjointe (AVAP, Mise en compatibilité du PLU et modification du périmètre de protection des monuments historiques).

Quelques modifications du règlement AVAP sont apportées à la marge après avis de l'architecte des bâtiments de France, ces modifications concernent des règles de remblaiement pour des constructions de bâtiments agricoles. La Commission Locale de l'AVAP qui s'est réunie le 24 novembre a émis un avis favorable.

L'approbation de l'AVAP emporte mise en compatibilité du PLU de Ribérac.

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: modification des PLU pour l'integration des dispositions de la loi macron

Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

Une modification simplifiée des PLU des communes (effectuée en régie) permettra d'intégrer les récentes dispositions de la Loi Macron permettant désormais de construire des annexes à des bâtiments existants en zone A et N.

Il s'agira de préciser dans le règlement des PLU des règles de construction de ces annexes :

« le règlement précise la zone d'implantation et les conditions de hauteur, d'emprise et de densité de ces extensions ou annexes permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone. » Ces dispositions du règlement seront soumises à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: modification de l'annexe à la délibération 2015-174 Rapporteur Jean-Pierre JUGIE

Il s'agit d'ajouter des parcelles ouvertes au DPU sur la commune de Paussac Saint Vivien.

BATIMENTS

PROJET DE DELIBERATION: Réhabilitation du bâtiment tintercommunal d'Epeluche : réalisation d'un logement dans la partie à usage d'habitation dans le cadre d'un chantier d'insertion Rapporteur Philippe DUBOURG

Il s'agirait d'un chantier d'insertion exécuté par l'association SAGESS 24. 14 personnes seront recrutées et encadrées par des artisans locaux.

Pour le programme des travaux, suite à consultation d'architectes, Mme BROSSART sur la commune de St Sulpice de Roumagnac a été retenue. Sa mission était d'élaborer un APS et une estimation chiffrée pour rénover et aménager en logement le bâtiment intercommunal d'Epeluche.

La commission « Bâtiments et patrimoine » a émis un avis favorable à ce projet sous condition d'apporter les modifications suivantes :

- suppression de l'aménagement des combles ;
- mise en place d'un chauffage adapté à plusieurs étages (par exemple thermodynamique);
- conservation d'une partie de la terrasse extérieure existante avec un nouvel aménagement permettant la ventilation des murs et une amélioration de la visibilité du carrefour pour les usagers;
- Non prise en compte de la terrasse sur caillebotis ;
- possibilité de réaliser 3 chambres.

Cette proposition a été débattue et approuvée par les membres du bureau lors de la réunion du 5 novembre 2015.

Le début des travaux est fixé au 1er févier 2016, ils dureront jusqu'au 30 novembre 2016.

L'enveloppe financière des matériaux affectée à ces travaux ne devra pas excéder 90 000 € TTC.

BUDGET PREVISIONNEL CHANTIER D'INSERTION SUR LA COMMUNE DE COMBERANCHE ET EPELUCHE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS Restauration d'un bâtiment communal en vue de la création de un logement social

Durée : 12 MOIS Nombre de contrats CDDI : 14
* Sous réserve de modifications légales
Arrêté le 4 Novembre 2015

CHARGES		PRODUITS		
Salaires et charges CDDI	153 700,00		440.000.00	
Médecine du Travail	1 100,00	Aide aux postes (Etat/Conseil Départemental)	140 000,00	
Location matériel de chantier	4 000,00			
Pôle RSA	2 000.00			
Commune	2 000,00			
Achat de matériaux		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS	23 400,00**	
Commune	A déterminer	Complément salaires CDDI*	13 700,00	
Encadrement artisans	85 300.00	Fonctionnement SAGESS 24	1 100,00 6 600.00	
Encaurement artisans	65 300,00	Location matériel de chantier	2 000.00	
Divers (photos, documents)	300,00	Achat des matériaux	A déterminer	
Equipement CDDI				
(vêtements, petits outillage)	3 400,00			
fonctionnement SAGESS 24	6 600,00	** Montant des achats des matériaux inconnu au moment de l'élaboration du budget prévisionnel.		
Frais de déplacement des CDDI	11 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL (Pôle RSA)	102 000,00	
TOTAUX PROVISOIRES	265 400,00		265 400,00	

 $\textbf{"S.A.G.E.S.S. 24"-3 rue de Tananarive - 24660 COULOUNIEIX-Chamiers - T\'el: 05.53.04.59.24 - Fax: 05.53.07.14.87 - E-mail: sages-24@wanadoo.from the country of the coun$

SPANC

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Adoption des nouveaux formulaires applicables au SPANC Rapporteur Philippe DUBOURG

Dans le cadre d'une harmonisation des documents utilisés par les SPANC en Dordogne, il est demandé de bien vouloir adopter les nouveaux supports suivants :

- formulaire de contrôle de bon fonctionnement et de vente
- formulaire de demande d'installation.

Deux modifications principales sont à noter :

- des modifications mineures : actualisation des différentes filières, schéma de principe de l'installation ...
- des modifications majeures : actuellement nous émettons des avis favorables, favorables avec réserves ou défavorables. Ils seront remplacés par des avis conformes, conformes avec réserves ou non conformes.

Pour les contrôles de bon fonctionnement et de vente : l'avis sera complété lorsque des travaux de mise aux normes seront à prévoir. Une mention précisera le délai pour se mettre en conformité. Le délai légal que chaque usager doit respecter est de quatre ans. Ce délai est réduit à un an dans le cadre d'une vente.

SPORT

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Subvention sport – 4ème part Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE

Sur proposition de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la subvention suivante :

4 CAR Judo – 1 355.00 €

	2014	2015
Base	400	400
Nombre d'élèves de moins de 16 ans	71	78
10 € / élève	710	780
Nombre d'éducateurs	1	1
25€/éducateur	25	25
Equipements pour l'école	1075,8	0
20% de l'investissement	215,15	0,00
Manifestations sportives organisées sur le territoire	1	1
150€ par manifestation	150	150
Comptes spécifiques école	0	0
Total	1500	1355

FINANCES

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Remboursement des frais d'entretien de la voirie intercommunale aux communes

Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Voir tableau en annexe

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Admissions en non-valeur Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, il est proposé d'admettre les sommes dues en non valeur.

Il s'agit d'un montant total de 2 118.85 € composé comme suit :

- 44 créances minimes pour un total de 340.63
- 7 poursuites sans effet pour un total de 259.60 €
- 3 surendettements et décision d'effacement de dette pour un total de 607,27 €
- 1 clôture pour insuffisance d'actifs pour un total de 911.35 €

Exercice	Piece	Montant	Motif de présentation	la
2013	T-74156960015	23		
2013	T-702200000357	9,24		
2014	R-991-2	0,8		
2011	T-702200000202	6		
2013	T-74150300015	5,88		
2012	T-74156380015	6		
2013	T-74150700015	23,1		
2013	T-74157540015	0,01		
2014	R-5-36	4		
2011	T-702200000430	14,52		
2012	T-74156410015	21		
2010	T-702200000340	10,54		
2013	T-74151190015	0,08		
2014	R-3-11	2,38		
2011	T-702200000215	3	créances minimes	
2013	T-701900000269	0,03	creances minimes	
2014	R-5-66	6		
2012	T-74102350015	0,33		
2011	T-702200000218	6		
2014	R-190-125	15		
2012	T-74156480015	12		
2012	T-702200000252	6		
2013	T-74150230015	0,06		
2011	T-74102290015	1,8		
2013	T-74150380015	10,5		
2013	T-74157680015	9		
2014	R-5-112	6		
2010	T-702200000002	23		
2010	T-702200000018	23		
2010	T-702200000047	23		

2014	R-224-172	7	
2014	R-96-229	6	-
2013	T-74150360015	0,5	-
2013	T-74158770015	0,5	-
2014	R-224-215	4	-
2014	R-25-230	1,6	-
2013	T-74159180015	6	-
2014	R-96-281	6	-
2014	R-5-143	9	-
2008	T-74102040015	11,9	-
2013	T-74102580015	3	-
2014	R-5-156	4,14	-
2010	T-74149830015	4,78	-
2014	R-999937-97	4,94	-
2013	T-74157390015	6	Poursuite sans effet
2013	T-74156920015	36,47	Poursuite sans effet
2010	T-702200000180	30,47	Poursuite sans effet
2010	T-7015000000000	40,48	Poursuite sans effet
2008	T-74102020015	41,75	Poursuite sans effet
2010	T-702200000172	47,5	Poursuite sans effet
2007	T-74101290015	56,9	Poursuite sans effet
2007		17,18	Poursuite sans ellet
	T-74149200015		-
2006	T-74149220015	12,88	
2006	T-74149240015	12,88	Surendettement et
2006	T-74149260015	12,88	décision effacement
2006	T-74149280015	21,48	de dette
2006	T-74149300015	19,32	_
2006	T-74149320015	6,44	-
2006	T-74149340015	6,44	
2011	T-74149950015	36,2	
2012	T-74150010015	27,08	Surendettement et
2012	T-74150030015	36,2	décision effacement
2012	T-74150050015	36,2	de dette
2012	T-74150070015	36,2	
2007	T-74150160015	15,42	
2007	T-74150180015	33,75	
2008	T-74150080015	38,22	
2008	T-74150090015	25,92	
2008	T-74150100015	38,22	Surendettement et
2008	T-74150110015	25,92	décision effacement
2008	T-74150120015	15,74	de dette
2008	T-74150130015	34,81	
2008	T-74150140015	36,55	
2008	T-74150150015	24,79	
2008	T-74150170015	36,55	
2012	T-953200715	911,35	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
TOTAL		2118,85	

<u>PROJET DE DELIBERATION</u>: Décision modificative n°5 Budget Principal Rapporteur : Jean Marcel BEAU

Il est proposé de réaliser sur le budget principal les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- -inscription de crédits au 6541 « créances admises en non-valeur » et au 673 « titres annulés sur exercice antérieur » selon les recommandations de M. le Trésorier, pour des montants respectivement de 2 118.85 € et 821.74 € ;
- -inscription de crédits au 6554 « contributions aux organismes de regroupement » afin de faire face à des augmentations des dépenses budgétées, notamment pour le conservatoire à rayonnement départemental de musique et pour la crèche, pour un montant total de 4 360 €;
- -inscription de crédits au 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes » afin de faire face à des dépenses imprévues, notamment le remboursement de l'organisation du voyage au Luxembourg dans le cadre du service planification ;

L'ensemble de ces dépenses seront équilibrées par un prélèvement au 022 « dépenses imprévues » qui sera conséquemment entièrement consommé.

Section d'investissement :

- Augmentation des crédits de l'opération « travaux dans les bâtiments » afin d'honorer les dépenses liées à la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour un montant de 9 500 € :
 - Ces dépenses seront équilibrées par une diminution des dépenses de l'opération « travaux d'urgence voirie ».
- 2) Augmentation des crédits de l'opération « restauration de la digue » pour honorer les dépenses supplémentaires à venir.
 - Ces dépenses seront équilibrées par une diminution des dépenses de l'opération « travaux d'urgence voirie ».
- 3) Mise en place d'une nouvelle opération « Matériel centre VTT » en vue de l'acquisition d'une remorque, pour un montant de 5 000 € ;
 - Cette dépense sera équilibrée par une diminution des dépenses de l'opération « Matériel/mobilier divers écoles ».

	article	Ор	libellés	DEPENSES	RECETTES	
SECTION	DE FONCT	ONNEMENT				
dépenses						
62	62878		Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 1 700.00		
65	6541		Créances admises en non-valeur	+ 1 620.00		
03	6554		Contribution aux organismes de regroupement	+ 4 360.00		
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 820.00		
022	022		Dépenses imprévues	- 8 500.00		
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00		
SECTION	D'INVESTIS	SEMENT				
Opération	Travaux da	ns les bâtin	nents			
dépenses						
	2181	17	Immobilisations corporelles	+ 9 500.00		
Opération	Restaurati	on de la digi	ue			
dépenses						
	2128	23	Autres agencements	+ 5 000.00		
Opération	Travaux d'	urgence voi	rie			
dépenses						
•			Immobilisations reçues au titre d'une mise à			
	23171	32	disposition	- 14 500.00		
Opération	Matériel ce	ntre VTT				
dépenses						
	2188	45	Autres immobilisations corporelles	+ 5 000.00		
Opération Matériel/mobilier divers écoles						
dépenses						
	2188	11	Autres immobilisations corporelles	- 5 000.00		
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00		
			TOTAL GENERAL	0.00		

PROJET DE DELIBERATION : Adoption des tarifs applicables à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour l'année 2016 Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Il est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016, pour le droit de place (stationnement, eau et électricité) la tarification suivante :

- 160 € (contre 140 €) par mois pour le long séjour
- 7 € (contre 6.80 €) par jour pour le passage

4 – QUESTIONS DIVERSES